

ANNEXE N°2

Tableau récapitulatif du Solde de résiliation

	RBpc > 0	RBpc < 0
Pas de marge constituée	SR = RBpc SR dû par la partie défaillante ou affectée	SR = RBpc SR dû par la partie en charge des calculs
Marge constituée chez la partie en charge des calculs	M < RBpc SR = RBpc - M SR dû par la partie défaillante ou affectée	SR = RBpc + M SR dû par la partie en charge des calculs
	M > RBpc SR = M - RBpc SR dû par la partie en charge des calculs	
Marge constituée chez la partie défaillante ou affectée	SR = RBpc + M SR dû par la partie défaillante ou affectée	M < RBpc SR = RBpc - M SR dû par la partie en charge des calculs
		M > RBpc SR = M - RBpc SR dû par la partie défaillante ou affectée

Partie en charge des calculs : partie non défaillante ou partie non affectée, selon le cas

RBpc : risque brut de la partie en charge des calculs.

RBpc = somme des écarts de valeur positifs de cette partie et des montants dus par l'autre partie – somme des écarts de valeur négatifs de cette partie et des montants dus par elle.

M : marge constituée, telle que valorisée à la date de résiliation.

SR : solde de résiliation.